

AR/JS

Commune	Date	Décision	Nature	Folio n°
de Flers	15.02.2024	D397	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

### DECISION

par délégation du

Conseil Municipal

<b>OBJET</b>	<b>MARCHE RELATIF A LA LOCATION D'UNE CHARGEUSE A BRAS TELESCOPIQUE LANCEMENT DE LA PROCEDURE</b>
--------------	---

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 2023-477 du 19 juin 2023, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation N° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	15 février 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	<b>29 FEV. 2024</b>

Pour la location de matériel de travaux publics, la Ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec Flers Agglo, a lancé procédure d'appel d'offres ouverts en vue de l'attribution d'un marché public, sur le fondement de la délibération 2023-451 du 3 avril 2023.

Suite à l'infructuosité de cette consultation, une nouvelle procédure a été lancée sans publicité ni mis en concurrence sur la base de l'article R2122-2 du Code de la Commande publique. Le marché public a été attribué par décision D355 du 15 septembre 2023 pour une durée d'un an reconductible trois fois et un montant maximum annuel de 80 000€ HT pour la Ville de Flers et de 50 000€ HT pour Flers Agglo.

Il apparaît désormais nécessaire de louer une chargeuse à bras télescopique non prévue dans le marché mentionné ci-dessus. Il convient donc de lancer une procédure en vue de l'attribution d'un marché public, qui prendra effet à sa date de notification et prendra fin le 28 septembre 2024. Il sera reconductible 3 fois pour une durée d'un an. Le montant de ce marché est estimé à 62 000€ HT sur la durée totale de la location.

L'article R2123-1 2° du Code de la Commande Publique permet à l'acheteur à lancer une procédure adaptée pour les lots dont la valeur estimée est inférieure à 80 000€ HT et à 20% du montant cumulé des autres lots. Les prestations de location d'une chargeuse à bras télescopique décrites ci-dessus remplissant ces conditions, il convient de lancer une procédure adaptée en vue de l'attribution de ce marché public.

Le Maire décide de :

**LANCER**

une procédure adaptée sur le fondement de l'article R2123-1 2° du Code de la Commande Publique en vue de la location d'une chargeuse à bras télescopique dans les conditions mentionnées ci-dessus.



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240215-D397-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024

Publication : 15/02/2024